



Comité Social d'Administration Spécial – CSA.S

Service de l'Énergie Opérationnelle – SEO

16 janvier 2025

DECLARATION LIMINAIRE UNSA DEFENSE

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Nous voici réunis, en janvier 2025, pour le second CSA-S SEO au titre de l'année 2024, une nouvelle fois sur une journée complète, ce qui est de nature à favoriser les échanges.

Avant de commencer, nous voudrions avoir une pensée pour tous les sinistrés de l'île de Mayotte, qui subissent actuellement une catastrophe humanitaire sans précédent, et remercier l'intervention rapide et efficace de nos forces armées et de la sécurité civile qui œuvrent sans faille pour la mise en place des secours.

En préambule également, l'**UNSA Défense** et l'ensemble de ses élus, adressent leurs vœux les meilleurs à l'ensemble des personnels du Service de l'Énergie Opérationnelle, civils et militaires, pour cette nouvelle année 2025. Nous faisons le vœu sincère que cette année soit synonyme de réussite collective dans l'accomplissement des missions et que la reconnaissance et la sérénité puissent accompagner chaque agent, que ce soit au plan personnel, familial et professionnel.

Cette sérénité que nous appelons de nos vœux, a été bien mise à mal, et c'est un doux euphémisme, par un ministre de la fonction publique, qui a eu la bonne idée de faire passer de 1 à 3 le nombre de jours de carence dans le cadre des arrêts maladie, de faire baisser les indemnités de 10% et de supprimer la GIPA, qui permettait d'obtenir une petite compensation, pour celles et ceux dont le salaire avait décroché de l'inflation...

L'absence de budget voté pour 2025 est une situation inédite et délicate pour la France, qui a son lot de conséquences pour le ministère des Armées et pour le SEO.

La loi spéciale a reconduit les crédits du projet de loi de finances de 2024 et le salaire des agents publics est bien assuré par le comptable public. Néanmoins, seules les dépenses incompressibles, engagement pris en 2024 et dépenses essentielles à la réalisation de la mission, seront réalisées tant que le nouveau budget ne sera pas voté...

Légitimement, l'inquiétude monte... Quid des investissements nécessaires dans le cadre de l'adaptation capacitaire du service ? De la bataille à mener dans le cadre des ressources humaines et des recrutements à réaliser ? Qu'en sera-t-il des remboursements des frais de mission, des astreintes, des heures supplémentaires, des actions de formation, des avancements ?





Malgré les sous-effectifs chroniques, les recrutements 2025 sont gelés, en inadéquation totale avec le contexte international et les augmentations de charge qui sont demandés aux personnels du ministère et du service. Même si cette situation finira un jour ou l'autre, par rentrer dans l'ordre, le retard pris à l'allumage aura un impact certain sur les activités du Service, la réalisation de la mission et les objectifs fixés, les travaux relatifs au plan de recrutement et relatifs aux avancements.

La revalorisation des IFSE était tant attendue par l'ensemble des personnels administratifs et techniques et avait été annoncée lors du premier CSA de 2024. Le sort réservé aux adjoints administratifs, qui n'ont bénéficié d'aucune revalorisation, est injuste. Les agents qui ne relèvent pas des filières RH, Achats et Finances sont dans ce cas. **L'UNSA Défense** ne l'accepte toujours pas, et souhaite qu'une revalorisation, juste et nécessaire, soit actée, en 2025, dès que possible, pour les personnels concernés.

Concernant les avancements de grades des fonctionnaires techniques, les taux d'avancement des TSEF (TSEF1 et TSEF2), au SEO, atteignent difficilement la moitié des taux autorisés. Qu'elle en est la raison selon vous ?

Pour chercher à améliorer cette situation, dans le cadre de la procédure d'avancement des fonctionnaires, **l'UNSA Défense** appelle les différents notateurs du service, qu'ils soient militaires ou civils, à la nécessaire qualité rédactionnelle des CREP, avec une attention sur les appréciations littérales qui doivent être particulièrement étayées pour les agents les plus méritants puis confortées par les mentions littérales des N+2.

Depuis de nombreuses années, les élus **UNSA Défense** suggèrent qu'un cadre de révision de type annales ou référentiel des compétences attendues, soit envoyé, en temps et en heure, aux candidats retenus aux essais professionnels d'avancement des ouvriers de l'Etat. Les échecs récents de deux candidats pour l'accès au grade de HCA-CE sont regrettables. La communication d'un cadre de révision est une nécessité pour **l'UNSA Défense**.

Nous voudrions terminer monsieur le Président, en vous remerciant pour la bienveillance, le respect mutuel, et la qualité des échanges au sein de cette instance, car comme vous le savez, **l'UNSA défense** reste très attachée à un dialogue social constructif. Nous tenons également à souligner la qualité des présentations et des documents transmis, bien que trop tardivement, ainsi que l'accueil et l'organisation des différents comités par les agents de la SD-RH.

Monsieur le Président, mesdames, messieurs, les élus **UNSA Défense** vous remercient de votre attention.

